

ANNEXE – AVENANT 2016 au contrat d'équipement n°3 (accordé en 2014)

Modalités de calcul de la subvention complémentaire :

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u> <i>7 – Menuiseries de la salle des fêtes (nouvelle opération) SUMR/ACO03196</i>	3 093 €	45%	1 392 €
<i>pour mémoire : contrat initial n°3 subvention globalisée</i>			43 805 €
AVENANT - SUBVENTION GLOBALISEE			45 197 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme après avenant	104 370 €
Dépense subventionnable H.T. après avenant	104 370 €
Subvention globalisée après avenant	45 197 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.) après avenant	43,30%

Le Président,

Christian ASTRUC